

LEGENDE

zone PAG	nbre. étages pleins
COS	CMU
type bâti	n°lot
	surface lot
	type toiture

Délimitation du PAP

Nombre d'étages pleins

- || limite supérieure
- ||-|| limite inférieure et supérieure
- (-||) obligatoire

Hauteur des constructions
(en coordonnées nationales)

- hc-x hauteur maximale à la corniche
- ha-x hauteur maximale au faîte
- hf-x hauteur maximale au faîte

Type et disposition des constructions

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maison isolée
- mj maison jumelée
- mb maison en bande

Implantation des immeubles

- alignement obligatoire pour constructions principales
- - - limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- - - limite maximale de surface constructible pour dépendances

Délimitation des lots et parcelles

- - - Délimitation des zones différentes au PAG
- - - Lot privé constructible
- ▨ Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions

- min x % Pourcentage minimal de logement par immeuble
- x % y % Pourcentage minimal et maximal de logement par immeuble
- x % Pourcentage obligatoire de logement par immeuble

Espaces verts

- EVP espace vert public
- ADU aire de jeux
- EVp espace vert privé
- plantations existantes
- plantations projetées (à titre indicatif)
- arbres à conserver

Voies de circulation

- ▬ rue
- P aire de stationnement
- ▬ chemin piétonnier à titre indicatif

Forme des toitures

- orientation du faîte
- tp toiture plate
- t2 toiture à deux versants
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- respects de conditions d'intégration déterminées

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

Implantation des immeubles

- - - limite maximale de surface constructible pour niveaux enterrés
- ▨ bâtiment existant
- ▨ bâtiment/ouvrage à démolir

Hauteur des constructions

- (en coordonnées nationales)
- TP-307.00 hauteur maximale du terrain projeté

Servitude

- + servitude à usage public

Voies de circulation

- ▬ trottoir (élargissement)
- ▬ zone privée d'affectation mixte
- ▲ Accès au parking souterrain
- ▬ parking souterrain

Espaces verts

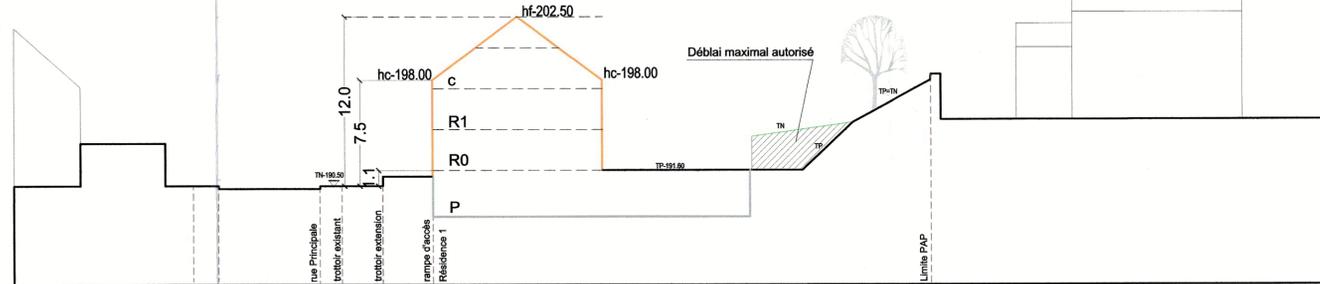
- ▬ muré, mur de soutènement

Relief

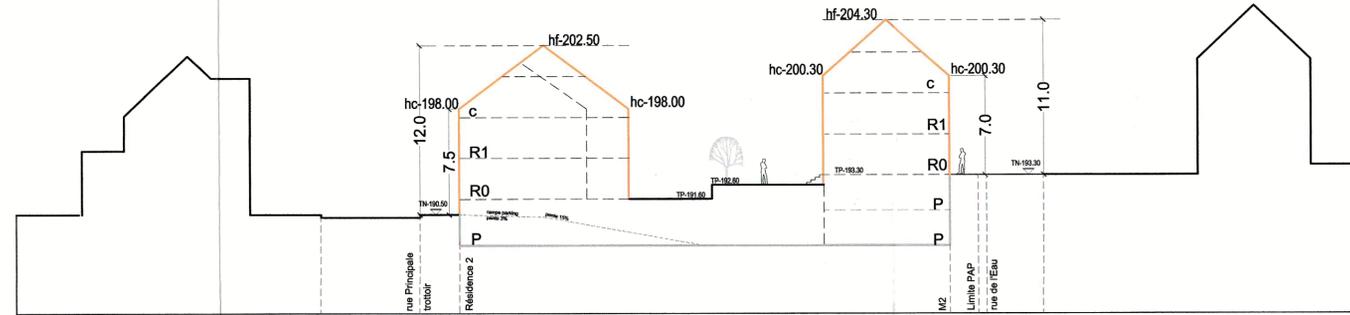
- 19.4 courbes de niveaux existantes
- ▬ courbes de niveaux projetées

Légende coupes

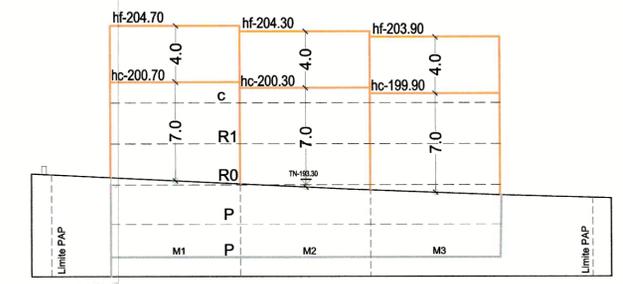
- ▬ terrain naturel
- ▬ terrain projeté
- hc-x hauteur maximale à la corniche
- hf-x hauteur maximale au faîte



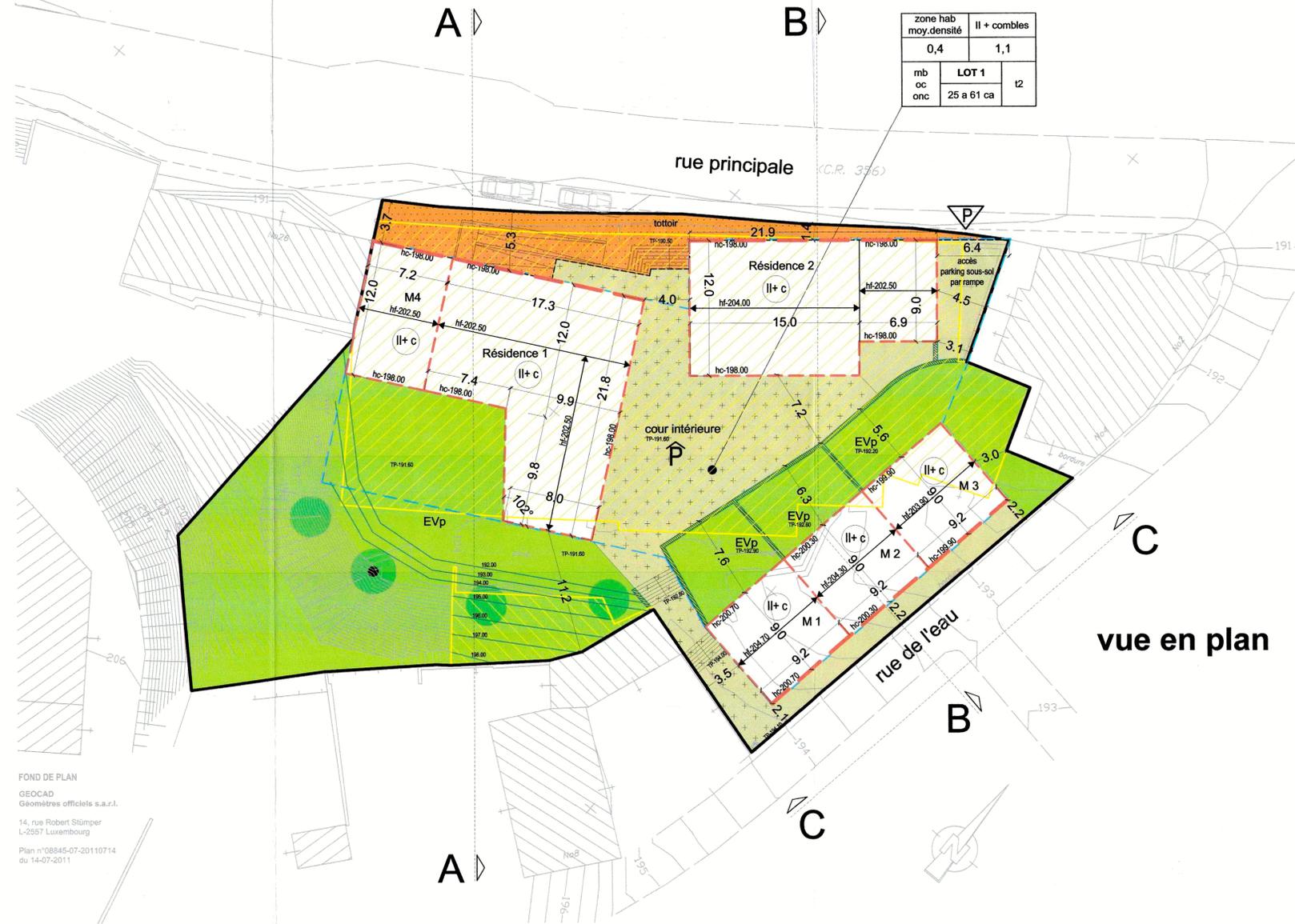
COUPE AA



COUPE BB

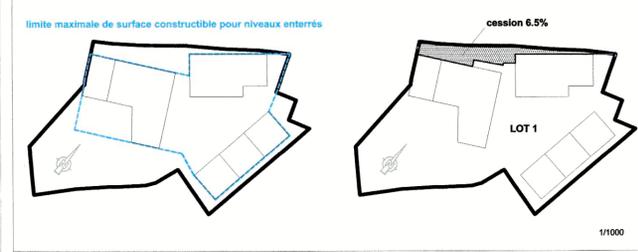


COUPE CC

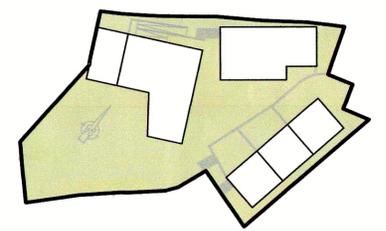


vue en plan

zone hab	II + combles
moy.densité	1,1
mb	LOT 1
oc	25 a 61 ca
onc	t2



MODIFICATION	REV.	DATE



Référence: 16526/72C
Le présent document fait l'objet de l'avis du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région émis le: 2.11.2011

N.B.: CHAQUE NOUVELLE REVISION ANNUALE ET REMPLACE TOUS LES PLANS PRECEDENTS. TOUTES LES COTES SONT A VERIFIER PAR L'ENTREPRISE OU BUREAU D'ETUDE AVANT MISE EN OEUVRE ET TOUTE DIFFERENCE DOIT ETRE SIGNALÉE SANS DELAI A L'ARCHITECTE.

MAITRE DE L'OUVRAGE: BAKES s.a.r.l.

PROJET: PAP "Fischer" rue Principale à GILSDORF

TITRE: PARTIE GRAPHIQUE

Plan N°: 1403_PAP_11-07-18

DATE: 18-07-2011

AXE: ...

REV N°: ...

ECHELLE: 1/250

jim clêmes
ATELIER D'ARCHITECTURE & DE DESIGN JIM CLÉMES s.a.
120, RUE DE LUXEMBOURG, L-4221 ESCHSURALZETTE
TEL: +352 5532191, FAX: +352 552396 MAIL: info@jimclemes.lu